

Avant l'hospitalisation :

Je n'avais pas droit au chômage ni à aucune autre source de revenus.

→ Je me suis donc présenté à la permanence sociale du CPAS de mon domicile afin d'obtenir une aide.

Au vu de ma situation, le CPAS a accepté de me verser le Revenu d'Intégration Social (RIS).

Pendant l'hospitalisation :

Afin que je puisse continuer à percevoir mon R.I.S. :

▶ Je dois prévenir l'assistant social du CPAS du début et de la fin de mon hospitalisation.

Après l'hospitalisation :

Je continuerai à percevoir mon R.I.S.

▲ Attention,

Il faut au préalable que je reprenne contact avec l'assistant social du CPAS pour l'informer de ma sortie.

CPAS de Liège

13, place St Jacques à 4000 Liège
04/220.58.11

Antennes du CPAS de Liège :

Antenne du Laveu : 04/252.78.40
63, rue du Laveu à 4000 Liège

Antenne d'Outremeuse : 04/340.37.37
69, rue Jean d'Outremeuse à 4020 Liège

Antenne Nord- Féronstrée : 04/228.91.20
3, rue Lambert Grisard à 4000 Liège

Antenne de Bressoux : 04/340.39.70
85, rue Foidart, à 4020 Liège

Antenne de Sainte Marguerite: 04/224.52.50
3, rue Naniot à 4000 Liège.

Antenne du Centre Avroy : 04/220.58.83
88, rue du Verbois à 4000 Liège

Antenne d'Angleur : 04/349.21.30
80, rue Renory à 4000 Liège

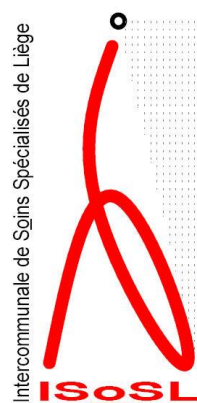
Antenne de Grivegnée : 04/340.36.80
128, rue Belvaux à 4000 Liège

Antenne de Glain : 04/226.13.75
A l'administration communale, cité du Moulin.

Antenne de Rocourt : 04/263.82.62
66, rue François Lefèbvre à 4000 Rocourt

Créé à l'initiative du service
social d'ISoSL.

Pour de plus amples informations,
vous pouvez contacter l'assistant
social de votre service.



**Ceci est une information générale
et n'engage ni l'assistant social, ni
l'institution.**

1, 2, 3,...

Je garde mes droits !

**Je suis bénéficiaire du Revenu
d'Intégration Sociale
(R.I.S.),...**